

a rendus à l'État, cet officier était digne d'obtenir la décoration militaire, Sa Majesté lui accorde cette marque honorable de ses services, & l'autorise en conséquence à la porter. »

Parmi les chevaliers nommés d'après ces ordonnances, citons principalement les deux frères Dupont-Chaumont, l'un aide de camp du général Dillon, & l'autre colonel de chasseurs, qui avaient défendu leur général lorsque les soldats, furieux de l'échec qu'il venait d'éprouver dans une rencontre avec les Autrichiens, l'avaient massacré en l'accusant de trahison.

Comme nous l'avons vu, le projet de cet ordre n'a jamais été mis à exécution.

ARMES D'HONNEUR.

(AN VIII. — 1800.)

Dès les premiers jours du Consulat, Bonaparte chercha un moyen de s'attacher l'armée & de remplacer l'ardeur patriotique, éveillée devant le péril de la France, par un zèle militaire qui fit, pour ainsi dire, partie de la discipline des camps. Il songea à un système de récompenses qui mettait, en quelque sorte, la bravoure à l'ordre du jour.

Un arrêté des consuls, du 4 nivôse an VIII (inséré au *Moniteur* du 6 nivôse), complétant l'article viii de la constitution consulaire (25 décembre 1799), établit que des *armes d'honneur* devraient récompenser les actes de courage qui, d'ordinaire, consistaient à enlever un drapeau, faire prisonnier un officier supérieur, marcher le premier à la prise d'un canon ou d'une redoute. On donnait :

Aux grenadiers & aux soldats, un fusil d'honneur dont la contre-platine & les capucines étaient d'argent ;

Aux tambours, des baguettes d'honneur garnies d'argent ;

Aux trompettes, des trompettes d'honneur en argent ;

Aux artilleurs, des grenades placées sur les parements d'habit.

Ces fusils, baguettes, mousquetons, carabines, trompettes & grenades portaient en inscription les noms des militaires auxquels ils étaient accordés & la désignation de l'action pour laquelle ils l'obtenaient.

Tout militaire qui avait obtenu une de ces récompenses jouissait de cinq centimes de haute paye par jour.

Il était accordé des sabres d'honneur aux officiers qui se distinguaient par des actes d'une valeur extraordinaire, ou qui rendaient des services importants. Ils jouissaient d'une double paye.

Le premier sabre d'honneur fut donné le 5 nivôse, an VIII, au général de division Saint-Cyr, pour sa victoire sur l'aile gauche de l'armée autrichienne. Ce sabre avait été destiné au sultan par le conseil exécutif provisoire en 1793; la lame de Damas est renfermée dans un fourreau très-riche, & la poignée en or massif est enrichie de diamants.

Il ne pouvait être accordé que 30 armes d'honneur dans une demi-brigade ou régiment d'infanterie, & de 15 à 20 dans les régiments de cavalerie & d'artillerie. En 1802, on comptait 1854 récompenses de ce genre : 787 fusils, 429 sabres, 151 mousquetons, 241 grenades, etc.

Ces armes d'honneur ne furent, pour ainsi dire, qu'un essai de récompenses; & de même que le Consulat avait été pour Bonaparte le marche-pied du trône impérial, ainsi les armes d'honneur préparèrent-elles la création de la Légion d'honneur (1).

Nos musées, entre autres celui de Nantes, renferment un certain nombre d'armes d'honneur données par la Restauration, en souvenir des guerres de la Vendée, mais l'institution du Consulat ne fut cependant pas relevée officiellement.

(1) On doit à notre célèbre peintre Gros un tableau de *Bonaparte distribuant des sabres d'honneur*, par lequel l'artiste préluda à la représentation des sujets modernes qui ont fait sa réputation : *Peste de Jaffa*, *Bataille d'Eylau*, etc.